

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes clos au 31 décembre 2024**

ESS FRANCE OUTRE MER

13 rue Jules Auber, 97400 Saint Denis

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024



commissaire
aux comptes

Cabinet VALEC

19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

Cabinetvalec@gmail.com

ESS FRANCE OUTRE MER

61 boulevard de la trinité, 97400 Saint Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Madame, Monsieur;

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESS France OUTRE MER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous tenons à signaler qu'il s'agit du premier exercice contrôlé par un commissaire aux comptes.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans les notes :

- Fonds dédiés indiquant la méthode utilisée pour le calcul des fonds dédiés en 2024.
- Subventions indiquant le fait que les subventions enregistrées en comptabilité n'ont pas été contrôlés par les financeurs

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La correcte valorisation des produits figurant au compte de résultat : nos contrôles ont consisté à vérifier que les conventions de financement ont correctement été traduites en comptabilité, selon les conditions de réalisation et résolutives.
- La correcte valorisation des créances figurant au bilan, consistant à vérifier la réalité et le risque de non recouvrement des créances.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues au travers du contrôle des charges à payer, des méthodes utilisées pour l'évaluation des provisions.
- sur la présentation d'ensemble des comptes au travers du contrôle de l'application du plan comptable des associations.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

N'ayant pas obtenu le rapport aux adhérents, nous ne pouvons porter d'opinion sur ce document.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 2 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Pour CABINET VALEC
Dominique VALIN

SAS CABINET VALEC
19 Bis Rue Des Manguiers
97400 SAINT-DENIS
Siren : 822 607 206 - APE : 6920Z

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ESS france outre Mer
13 Rue Jules AUBER
97400 saint denis

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 456 537 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	7 177 Euros
- Résultat net comptable,	168 980 Euros

Fait à STE CLOTILDE
Le 12/03/2025

Arnaud FAYOL
Expert comptable

Arnaud FAYOL
Expert comptable

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	14 953	2 580	12 373	3 075	9 298	302.37
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	1 068		1 068		1 068	
	Prêts						
	Autres						
	Total I	16 020	2 580	13 440	3 075	10 365	337.08
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 177		7 177		7 177	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	681 731		681 731	874 487	192 756	22.04
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	754 189		754 189	479 944	274 244	57.14
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	1 443 097		1 443 097	1 354 432	88 665	6.55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 459 117	2 580	1 456 537	1 357 507	99 030	7.30

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	177 618	25 870	151 748	586.59
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	168 980	151 748	17 232	11.36
	Situation nette (sous total)	346 598	177 618	168 980	95.14
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	346 598	177 618	168 980	95.14
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	700 842	618 091	82 751	13.39
	Total II	700 842	618 091	82 751	13.39
	Provisions pour risques	38 841		38 841	
	Provisions pour charges				
	Total III	38 841		38 841	
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 720	12 517	14 202	113.46
	Dettes des legs ou donations				
DETTES (I)	Dettes fiscales et sociales	44 332	10 306	34 026	330.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	74 000	74 000		
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	225 204	464 975	239 771	51.57
	Total IV	370 256	561 798	191 542	34.09
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 456 537	1 357 507	99 030	7.30

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	150 005		150 005	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	7 177	87 878	80 702	91.83
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 159 771	990 996	168 775	17.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	10 000		10 000	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	389	100 000	99 611	99.61
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	618 091	210 783	407 308	193.24
Autres produits				
Total I	1 945 432	1 389 657	555 776	39.99
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	201 655	102 562	99 094	96.62
Aides financières	370 000	370 000		
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	349 115	109 412	239 703	219.08
Charges sociales	109 335	39 893	69 442	174.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 279	142	41 137	NS
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	700 842	618 091	82 751	13.39
Autres charges		0	0	100.00
Total II	1 772 226	1 240 099	532 127	42.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	173 206	149 558	23 649	15.81
			Certifié par	le

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 367	2 236	131	5.84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 367	2 236	131	5.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 367	2 236	131	5.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	175 573	151 794	23 780	15.67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	322		322	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	322		322	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	6 916	46	6 870	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	6 916	46	6 870	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	6 593	46	6 547	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 948 122	1 391 893	556 229	39.96
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 779 142	1 240 145	538 996	43.46
5. EXCEDENT OU DEFICIT	168 980	151 748	17 232	11.36
			Certifié par	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	29 485		29 485			
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	29 485		29 485			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	29 485		29 485			
TOTAL	29 485		29 485			

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ESS France ou Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire est la voix de référence de l'ESS. Elle représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, les Chambres régionales de l'ESS et tout autre personne morale, de type fédération, réseau, collectif ou regroupement de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont été calculés en fonction des dépenses engagées et cela même concernant les conventions finançant des actions à accomplir. Cette méthode de calcul résulte du fait que les actions qui sont à cheval sur plusieurs années, n'ont pas fait l'objet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

de suivi d'avancement au 31/12/2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 217		11 736
TOTAL	3 217		11 736
TOTAL GENERAL	3 217		11 736

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 953	14 953
TOTAL			14 953	14 953
TOTAL GENERAL			14 953	14 953

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		142	2 438		2 580
TOTAL		142	2 438		2 580
TOTAL GENERAL		142	2 438		2 580
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 438				
TOTAL	2 438				
TOTAL GENERAL	2 438				

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	25 870		151 748	0	177 618
Report à nouveau			151 748	151 748	
Excédent ou déficit de l'exercice	151 748		17 232		168 980
Situation nette	177 618		320 728	151 748	346 598
TOTAL I	177 618		320 728	151 748	346 598

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	618 090	618 090	1 380 521		890 620	700 842	
PESSIS	186 000	186 000	186 000				
PESSIS BOUQUET SERVICE	17 574	17 574	17 574				
COLLECTIVITE SAINTMARTIN	82 275	82 275	99 826		82 077	100 024	
ST MARTIN CAP ESSOR	32 392	32 392	53 210		36 958	48 644	
ST MARTIN INCUB CRESS	52 778	52 778	86 735		29 460	110 053	
CAP ESSOR OUTRE MER	247 071	247 071	820 000		696 412	370 658	
ETUDE POLYNESIE			7 176			7 176	
MILANGO			100 000		45 713	54 287	
ESSENTIELLE			10 000			10 000	
TOTAL	618 090	618 090	1 380 521		890 620	700 842	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		38 841			38 841
TOTAL		38 841			38 841
TOTAL GENERAL		38 841			38 841
Dont dotations et reprises d'exploitation		700 842			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 177	7 177	
Personnel et comptes rattachés	28	28	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200	200	
Divers état et autres collectivités publiques	668 995	668 995	
Débiteurs divers	12 509	12 509	
TOTAL	688 908	688 908	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 720	26 720		
Personnel et comptes rattachés	13 063	13 063		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 262	29 262		
Autres impôts taxes et assimilés	2 007	2 007		
Autres dettes	74 000	74 000		
Produits constatés d'avance	225 204	225 204		
TOTAL	370 256	370 256		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	668 995
Total	668 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 595
Dettes fiscales et sociales	17 741
Total	27 336

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	225 204
Total	225 204

Subventions d'équipement

Subventions : Les produits enregistrés en subvention correspondent à la traduction des conventions signées entre les organismes financeurs et ESS France outre-mer, mais aucun contrôle des financeurs n'ont eu lieu sur 2024 pour valider de façon définitive ces montants.

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Total	7

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation du personnel bénévole : 29 485 euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 797.50 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3797.50
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ESS FRANCE OUTRE MER

13 rue Jules Auber, 97400 Saint Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024



commissaire
aux comptes

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

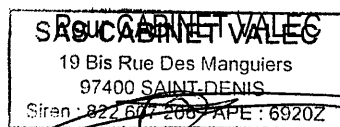
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

À Saint-Denis, le 2 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :



Dominique VALIN